

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 10h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

MEMBRES PRESENTS

- **Collège des élus** : Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Dominique ROUSSELOT
- **Collège des professionnels** : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, Stéphane MAUGER
- **Collège des personnalités qualifiées** : Pierrick PAINVIN,

• MEMBRES REPRESENTES

- **Collège des élus** : Jean-Luc GUENNEC donne pouvoir à Pierre-Paul AUBERTIN, Marie THUILLIER donne pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- **Collège des professionnels** :
- **Collège des personnalités qualifiées** :

• MEMBRES ABSENTS

- **Collège des élus** : Guillaume CHATELAIN, Guillaume CHATELAIN, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Soizic LUCAS
- **Collège des professionnels** : François DESARD, Claude LEBORGNE,
- **Collège des personnalités qualifiées** : Régina DUTACQ

*Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité*

*Nombre de conseillers
> en exercice : 19
> présents : 10
> votants : 12
Date de convocation :
le 13 octobre 2025*

Délibération n° 2025-11-06-004

Fonctionnement : Autorisation engagement du directeur supérieur à 10 000€HT

La délibération 2023-01-30-004 « Délégation de signature au directeur » précise dans son article 2 que le directeur de l'OTBI peut :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10 000 € HT.

Le Comité de Direction sera informé à chaque séance des engagements pris dès lors que leur montant excéder 2 000 € HT.

Le devis reçu pour l'impression du guide de destination 2026/2027 est d'un montant de 16 544,00€ HT.

Il est demandé aux membres du CODIR d'autoriser le directeur à engager ce devis sur le budget 2026.

Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le directeur de l'EPIC à engager la somme de 16 544,00 € HT pour l'impression du guide de destination 2026/2027 sur le budget 2026.

Fait à Le Palais, le 6 novembre 2025


Pierre-Paul AUBERTIN
Président de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer